

## Petite Forêt

Terrain d'accueil des gens du voyage

# Le terrain de la colère

Les Franc-Forésiens protestent contre le projet d'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune.

Les questions portées à l'ordre du jour du conseil municipal vendredi dernier n'avaient plus beaucoup d'importance au regard des administrés que celle qui concernait l'examen de la proposition de Valenciennes Métropole concernant le terrain du futur accueil des gens du voyage sur la commune.

Il était bien difficile ce soir-là de se frayer un chemin dans la foule venue en nombre assister au conseil municipal un peu particulier. "Évidemment, il n'y a pas assez de places pour tout le monde !" lance-t-elle une Franc-Forésienne excédée de ne pouvoir assister au débat qui se déroulait dans une petite pièce de la salle des sports, au premier étage, et déçue de ne pas avoir le premier magistrat face à elle.

Dans la salle bondée de personnes attendant visiblement des explications de leur élu, Marc Bury, maire de la commune, a rappelé que l'installation d'un terrain d'accueil des gens du voyage est imposée par la loi Besson. "Ces personnes ont aussi droit à la dignité, il n'y a pas plus de brigands dans les caravanes que d'anges dans les maisons".

Le terrain choisi pour obéir au schéma départemental d'accueil des gens du voyage entre l'A23 et le projet de nouvelle route départementale, à hauteur de la sortie numéro 7, inquiète les riverains à plusieurs titres. Le sentiment d'insécurité prédomine dans les



Le conseil municipal a procédé au vote dans une ambiance plus que tendue

esprits. Ce terrain devra en effet accueillir de 150 à 200 personnes, "neuf semaines par an seulement" précise le maire. N'empêche, un tel flux de personnes sera-t-il réellement gérable, même sur neuf semaines uniquement ? "Les pouvoirs de police des maires ont été renforcés par la loi du 5 juillet 2001" explique Marc Bury qui se veut confiant. "Mais déjà en temps normal, on ne résout pas les problèmes" s'exclame quelqu'un dans l'assistance. Un gardiennage, des clôtures sont prévues selon le premier magistrat qui cite l'exemple de l'agglomération nantaise où, selon lui, la cohabitation se fait sans problème. La dépréciation de la valeur des maisons à la vente inquiète également

"Mais vous n'avez pas demandé l'avis de la population" fait remarquer Jean Marc Pot-

tier, conseiller municipal écologiste de l'opposition. "L'annonce publique a été faite lors de la réunion de présentation du projet Prévart Barbusse, il y a trois mois" répond le maire.

Pour l'opposition, il aurait été bon de remettre cette question à un conseil municipal ultérieur afin de se donner le temps d'en discuter avec la population. Dans une lettre ouverte destinée au maire, Jean Michel Pottier pointait du doigt l'éditorial du bulletin municipal dans lequel Marc Bury évoquait la démocratie civique et participative.

Faute d'avoir été préalablement consultés, les riverains se sont exprimés d'eux-mêmes en présentant une pétition au maire contre le fameux terrain d'accueil. À celle-ci, vient s'ajouter la pétition qu'a signée l'ensemble des commerçants de la zone

commerciale. À leur tête Laurent Darras, directeur d'Auchan Petite Forêt, présent lui aussi vendredi dernier lors du conseil municipal, et qui était venu remettre sa pétition en main propre au maire.

Mais agriculteurs et écologistes étaient également présents. Pour les premiers ce sont les dégradations sur leur exploitation voire, pour certains, la réquisition des terrains (une vente de gré à gré pour six propriétaires) qui composeront les 25 000 m<sup>2</sup> annoncés de l'aire de passage qui sont appréhendés. Pour Philippe Hutin de l'association de défense de la nature et de protection des ressources naturelles (ADNPRN), la zone est située sur le périmètre de champs captants sensibles "le dernier au nord de Valenciennes. Les vidanges et autres produits polluants que pourraient déverser les gens du voyage ne pourront être contrôlés."

Bref, même si la proposition de terrain a été votée, vendredi dernier, par l'ensemble de la majorité municipale moins les six voix des conseillers de l'opposition, la population ne compte apparemment pas en rester là. De son côté, le maire campe sur ses positions. "En tant que ville de plus de 5000 habitants, la loi nous oblige à faire un choix avant le 30 mai, sinon le préfet choisira pour nous."

À suivre...